

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 24 avril 2026, à 8 h, sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Émilie Côté et M. Mathieu Labrecque.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Fonds Régions Et Ruralité - volet - coopération et gouvernance municipale - sous-volet coopération intermunicipale.

De plus, tous les membres étant présents à la séance extraordinaire, les membres du conseil consentent unanimement à ajouter le sujet suivant à la présente séance :

- Achat d'un aspirateur à feuilles 37 HP.

79-04-2026

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET - COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE - SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE :

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Attendu que les Municipalités de Saint-Bernard, Saint-Narcisse et Saint-Isidore désirent présenter un projet de fourniture de service de caméra d'inspection dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que la Municipalité de Saint-Bernard désire recevoir les services de caméra d'inspection;

En conséquence, il est proposé par Mme Anne-Marie Couture et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Bernard s'engage à participer au projet de fourniture de service de caméra d'inspection;
- Le conseil accepte d'assumer les coûts, relatifs aux services offerts par la Municipalité de Saint-Isidore lors de service de caméra d'inspection, conformément à l'entente intermunicipale;
- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Isidore, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

- Le conseil désigne la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Marie-Eve Parent, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

La présente résolution annule la résolution no. 40-03-2026.

80-04-2026

ACHAT D'UN ASPIRATEUR À FEUILLES 37 HP :

Il est proposé par M. Patrice Bilodeau
Et résolu à l'unanimité :

D'acheter un aspirateur à feuilles 37 HP chez Équipements motorisés St-Nicolas Inc., au coût de 14 209.95 \$ plus les taxes, le tout selon la soumission no. 94333 en date du 21 avril 2026.

Francis Gagné, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et greffière-trésorière